

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le



ID: 001-210101739-20251003-2025\_163\_DEC-DE

## DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Achat de sapins de Noël / MAISON PUGIN / Attribution (1.1)

Service: Pôle opérationnel (SC - SD)

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

**VU** l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

**VU** le Code de la commande publique,

VU le budget 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer une consultation pour l'achat de sapins de Noël,

**CONSIDÉRANT** qu'un avis d'appel public à la concurrence a été diffusé à 3 entreprises par courriel ; que l'analyse des offres a été réalisée par les services techniques, qui proposent de retenir l'offre de l'entreprise MAISON PUGIN, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 6 617.20 € HT, soit 7 321.41 € TTC,

## DÉCIDE

**DE RETENIR** l'offre de l'entreprise MAISON PUGIN, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 6 617.20 € HT, soit 7 321.41 € TTC, concernant l'achat de sapins de Noël,

DE SIGNER le dit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,

Fait à Gex, le 03 octobre 2025

Le Maire,

Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 07 octobre 2025, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 07 ocobre 2025.